

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES TRAVAUX DE LA SEMAINE DE LA DIASPORA EDITION 2014

Au Gouvernement du Burundi :

- Considérer la Diaspora comme la 18^{ème} province du pays ;
- Créer une base de données sur certains projets qu'il faut mettre à la disposition de la diaspora et des associations de la diaspora dans le cadre de l'encouragement de l'investissement, de la culture de l'innovation et du transfert des connaissances ou du savoir-faire ;
- Entreprendre une étude prospective pour clarifier et tirer les leçons des avantages comparatifs du code des investissements du Burundi par rapport aux autres pays de la sous-région ;

- Demander à l'Agence de Promotion des Investissements de communiquer de manière professionnelle sur les secteurs porteurs de croissance et les opportunités d'investissement avec des données précises quant à la réactivité des investisseurs privés (nationaux, étrangers et de la Diaspora) ;
- Doter les ambassades du Burundi à l'étranger des équipements permettant de procéder au renouvellement des passeports et revoir le cas échéant le prix du passeport à la baisse ;
- Mettre sur pied un comité interministériel chargé de l'élaboration d'une politique nationale de la diaspora pour éviter un chevauchement entre certains ministères ;
- Sensibiliser les institutions publiques, les administrations et les membres de la Diaspora sur différents protocoles de l'EAC en matière des migrations ;
- Exhorter tous les membres de la Diaspora à être les porte-flambeaux du Burundi pour en vendre l'image positive, rechercher les investissements et faire le marketing des atouts touristiques au sein des communautés où ils vivent ;
- Sensibiliser les services publics pour un bon service d'accueil à l'endroit des usagers, des clients et des partenaires ; lutter efficacement contre la corruption et les pots-de-vin ;
- Soutenir l'action de l'OIM dans le cadre du projet à 4 volets : renforcement de la santé mentale, renforcement de la

capacité du département de la diaspora du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, appui à l'élaboration de la Politique Nationale de la Diaspora ;

-Analyser au niveau de la Banque Centrale, toutes les possibilités permettant de revoir sensiblement à la baisse les frais et les commissions de transfert d'argent de la Diaspora vers la mère patrie ;

-Agir en sorte que le Burundi soit plus connu dans le monde et puisse figurer (comme les autres pays de la région) sur la liste des destinations touristiques et augmenter sensiblement l'apport du secteur touristique dans le produit national brut ;

- Faire une large diffusion des produits touristiques burundais sur les sites web, dans les magazines internationaux et au sein des associations de la Diaspora ; procéder à l'actualisation du contenu des sites Internet et au développement d'un marketing plus efficace ;

-Bien déterminer les institutions et programmes qui nécessitent un grand apport de la Diaspora burundaise selon ses demandes, ses compétences ou talents;

-Bien identifier et choisir les interlocuteurs influents et valables pour l'intérêt général du pays ;

-Stimuler un climat de confiance et de collaboration harmonieuse avec tous les membres de la Diaspora ;

-Mobiliser et associer toutes les parties intéressées notamment les partenaires institutionnels concernés, la diaspora et la société civile pour un développement coordonné et concerté du pays.

-Procéder à une bonne viabilisation des parcelles avec la mise à contribution de tous les partenaires techniques notamment la REGIDESO, l'ONATEL, le Ministère de l'Environnement afin d'éviter des démolitions inutiles des maisons déjà construites ;

-Soutenir fermement les projets initiés par la diaspora ;

-Œuvrer pour une vision concertée et partagée avec la Diaspora pour la réalisation des projets de développement ;

-Etudier les modalités pour que la Diaspora puisse bénéficier de financements de nature à stimuler le développement du pays et contribuer à la création des emplois au Burundi ;

-Sensibiliser la population à adhérer dans les coopératives d'épargne et de crédit et encourager les initiatives de la Diaspora dans ce sens ;

-Considérer les partis politiques comme des organisations contributrices, des acteurs importants dans la consolidation de la paix, de la démocratie et du développement durable;

-Associer la Diaspora aux différents états généraux qui sont organisés par les Ministères et notamment ceux de l'éducation prévus au mois d'octobre 2014.

Au Parlement :

- Créer ou responsabiliser une commission chargée du suivi des relations avec la Diaspora et envisager une représentativité de la Diaspora comme cela est fait dans d'autres démocraties dans le monde ;

A la Diaspora Burundaise :

- Ne plus se méfier des missions diplomatiques et consulaires du Burundi et au contraire, s'y rendre souvent, connaître les adresses e-mail et les contacts téléphoniques, visiter les sites Internet des ambassades, exiger des informations ou leur demander assistance ou protection en cas de besoin ;
- Se faire connaître auprès des missions diplomatiques et consulaires du Burundi à l'étranger afin d'aider dans l'élaboration des statistiques fiables des Burundais établis à l'étranger, de favoriser les contacts et les échanges d'informations et des communications, d'œuvrer pour une collaboration et connaissance des initiatives et projets du pays et de la Diaspora ;

- Suivre de près les activités de la Commission Vérité et Réconciliation qui vont bientôt commencer et y participer ;
- S'organiser en associations nationales bien solides pour avoir plus de poids aux yeux des partenaires ;
- Prendre connaissance du CSLP II et de la Vision 2025 pour se conformer aux axes prioritaires d'investissement en vue d'une contribution au décollage dans le développement du Burundi ;
- Investir au Burundi en tenant compte des secteurs porteurs de croissance, et encourager les investisseurs des pays d'accueil à investir au Burundi ;
- Bien s'informer et maîtriser tous les avantages accordés dans le cadre de la promotion des investissements au Burundi;
- Apporter la culture de l'innovation et le transfert des compétences et du savoir-faire au Burundi afin que le pays soit au diapason du monde développé ;
- Manifester l'intérêt pour l'investissement dans la construction d'immeubles modernes et apporter des innovations ou des conseils dans la réforme de l'architecture au Burundi;
- S'engager sur un projet commun à réaliser au Burundi et en rechercher le financement auprès des bailleurs en tant qu'interlocuteur unique et favoriser l'émergence d'une synergie interne à la Diaspora dans ce sens;

- Envisager, dans le cadre des semaines dédiées à la Diaspora, la mise en place d'un système de communication par vidéoconférence ;
- Changer de mentalité et accepter de travailler au-delà des « sociétés anonymes », c'est-à-dire en grand nombre, en vue de la réalisation de vastes projets au lieu d'évoluer en structures plus ou moins individuelles;
- Déterminer les buts et les capacités d'investissement, de transfert du savoir-faire, de transfert de fonds et des technologies ;
- Faire montre d'une bonne concordance entre les buts et les ressources humaines et financières ;
- Investir dans leurs communes d'origine en tant compte des priorités inscrits dans les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC);
- Encourager davantage le financement des projets communautaires plutôt que d'envoyer des sommes de subsistance aux individus et aux familles;
- S'organiser en tant qu'entité solide et unie capable d'être un partenaire valable des institutions nationales ;

Au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale :

- Instruire les missions diplomatiques et consulaires d'être des instruments efficaces pour la promotion des investissements étrangers au Burundi ;
- Continuer à organiser la semaine de la Diaspora chaque année et faire de celle-ci un grand partenaire dans les préparatifs et l'organisation ;
- Tout mettre en œuvre pour qu'aucun Burundais expulsé de son pays d'accueil ne soit maltraité, et encore moins rapatrié comme un criminel ;
- Faire une large diffusion des offres d'emploi et des travaux de consultance aux candidats et experts de la Diaspora ainsi que des demandes de manifestations d'intérêt ;
- Réagir sur les écrits négatifs sur le Burundi postés sur les sites web dans certains pays où le Burundi est représenté par des ambassades et consulats; surtout que ces éléments sont souvent vieux de plusieurs années alors que le Burundi a changé positivement depuis la fin de la guerre ;
- Produire des communications en différentes langues pour es messages ou informations destinés à la Diaspora en considérant que certains membres ne parlent pas le français ;
- Mettre à disposition les facilités relatives à la traduction simultanée en Français, en Kirundi et en Anglais lors des initiatives ultérieures organisées au Burundi à l'intention de la Diaspora;

- S'assurer d'une grande représentativité de la Diaspora de différents pays lors de grandes rencontres organisées au Burundi à l'instar de cette semaine de la Diaspora ;

Fait à TEZA, le 31 juillet 2014.